

VOS NOUVELLES PIÈCES



Avec le retrait des pièces de 1 F et de 2 F,
une règle d'arrondi a été définie par la loi.

Elle s'applique uniquement lors de vos
paiements en espèces, sur le total de vos
achats et seulement **si vous n'avez pas
l'appoint.**



Si le total d'achat se termine par :



1

2

6

7

La somme sera **arrondie**
au 0 ou 5 francs inférieur



3

4

8

9

La somme sera **arrondie**
au 5 ou 0 francs supérieur



Plus d'informations sur le site internet
www.ieom.fr/nouvelles-pieces